



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mutualité sociale agricole

Question écrite n° 19544

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le rôle de la Mutualité sociale agricole (MSA). Les caisses départementales doivent faire face à une diminution constante de leurs effectifs. Or, la MSA est un acteur essentiel du monde rural. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quel rôle il entend donner à la MSA dans le cadre du projet de loi sur les affaires rurales.

Texte de la réponse

La Mutualité sociale agricole (MSA) occupe un rôle essentiel vis-à-vis des non-salariés et des salariés agricoles, par son rôle de gestionnaire des différents régimes de sécurité sociale, mais également par son organisation mutualiste, participative et décentralisée. Elle est naturellement un acteur incontournable du monde rural, dont les agriculteurs forment une partie importante de la population. La MSA, et notamment la Caisse centrale de mutualité sociale agricole ont été associées aux différents travaux préparatoires au projet de loi sur le développement rural. Par ailleurs, l'honorable parlementaire souligne, à juste titre, que la MSA est confrontée à une diminution de ses effectifs, qui l'amène à réfléchir et à agir sur l'organisation de ses structures, notamment par des processus de rapprochement ou de fusion de caisse. Le Gouvernement encourage et accompagne ces évolutions, tout en soulignant son attachement aux spécificités et aux valeurs de la MSA.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19544

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4371

Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6292